

LES GRANGES GONTARDES - COMMUNE
Séance du 13/04/2026
Membres en exercice : 15**Présents : 13****Représentés : 2****Absents : 0****Votants : 15****Pour : 15****Contre : 0****Abstention : 0**

treize avril deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Cécile BREUILLAUD, Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Jérôme ROIG, Fabien BLANC, Hubert BRICHEUX, Martine GILLET, Patrick DELHOMME, Marion HEURTEBISE, Thomas JAFFRE, Sylvie LAGIER, Juliette LOPEZ, Philippe MILON

Représentés : Christine THIRY représentée par Martine GILLET, Nathalie VANDECAVAYE représentée par Hélène MOULY

Absents :

Secrétaire de séance : Cécile BREUILLAUD

Date de la convocation : 02/04/2026

N° d'ordre : DE_017_2026 13/04/2026

Objet : Vote des tarifs SEA pour l'année 2026

Madame Hélène MOULY, Maire, Madame Juliette LOPEZ 1ère Adjointe et Monsieur Hubert BRICHEUX Conseiller, proposent aux membres du Conseil Municipal d'étudier les tarifs d'eau et assainissement pour les factures établies après le vote du budget 2026 et rappelle les prix appliqués pour l'année précédente.

Madame Hélène MOULY, Maire, expose à l'assemblée présente les propositions étudiées par la commission des finances lors de sa réunion du 30/03/2026.

Les tarifs retenus sont les suivants :

TARIF	Année 2023-2024	Année 2024/2025	Année 2025/2026	Année 2026/2027
Abonnements	105,50 €	105,50 €	105,50 €	105,50 €
• Eau Potable	68,00 €	68,00 €	68,00 €	68,00 €
• Assainissement	37,50 €	37,50 €	37,50 €	37,50 €
Eau (le m3)	1,67 €	1,67 €	1,67 €	1,67 €
Assainissement (le m3)	1,49 €	1,49 €	1,49 €	1,49 €
TOTAL (le m3)	3,16 €	3,16 €	3,16 €	3,16 €

Madame Hélène MOULY, Maire, propose de fixer le droit d'accès :

- Au réseau d'eau potable à 1 250 €
- Au réseau d'assainissement à 1250 €

Madame Hélène MOULY, Maire, propose de fixer un prix pour l'ouverture et la fermeture du compteur à l'arrivée et au départ des résidents :

- À 45 € à l'ouverture
- À 45 € à la fermeture

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal **Décide à l'unanimité :**

DE FIXER les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit :

- Abonnements : 105,50 € (68,00 € l'abonnement de l'eau et 37,50 € l'abonnement de l'assainissement)
- Eau potable : 1,67 € le mètre cube
- Assainissement : 1,49 € le mètre cube

DE JOINDRE dans les frais accessoires en annexe au règlement de l'eau et assainissement :

- Droit d'accès eau potable : 1 250 €
- Droit d'accès assainissement : 1 250 €

DE JOINDRE dans les frais accessoires en annexe au règlement de l'eau et assainissement :

- Droit à l'ouverture d'un compteur : 45 €
- Droit à la fermeture d'un compteur : 45 €

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026
Date de réception de l'AR: 16/04/2026
026-212601454-DE 017_2026-DE
A G E D I

Fait à Les Granges Gontardes, le 13/04/2026

Madame H  l  ne MOULY
MAIRE



Date de transmission de l'acte: 16/04/2026
Date de reception de l'AR: 16/04/2026
026-212601454-DE 017_2026-DE
A G E D I